



Obligation ou pas pour un déblocage de pret

Par **monange2402**, le **14/03/2009** à **16:57**

Bonjour

Voilà j'ai besoin de conseils et surtout d'une réponse je vais essayer de bien m'expliquer:

Je suis actuellement en fin de construction et on sait d'après le calcul avec notre constructeur qu'il va nous revenir 4438.90+notre pel dans sa totalité et parmi nos prêts (patronal,vivrelec,0%,PAS) il y en a un celui de vivrelec qui est de 4900€ sur 6 ans avec mensualité de 76.12€, je voudrais savoir si je suis obligé de débloquent ce pret et donc de ne pas recevoir les 4438.90 et qu'ils prennent sur le pel le reste pour arriver à 4900€ . Je voudrais savoir si c'est possible ou étant donné que l'on a accepté l'offre de pret vont ils nous forcer à le débloquent?

Merci d'avance pour vos réponses!